

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel  
Cellule des affaires institutionnelles

## DÉLIBÉRATION N°CA\_220311-07

Séance du 11 mars 2022

POINT 10 – Demande d'une subvention « infrastructure » auprès de la région Pays de la Loire (React EU)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'éducation ;  
VU les statuts de Nantes Université ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 33

Par :

Voix pour : 33

Voix contre : 0

Abstentions : 0

### Article n°1 :

Le conseil d'administration autorise la demande de financement pour l'opération Infrastructures Réseau Régional Très Haut Débit pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche en Pays de la Loire (RRTHD-ESR-PDLL) au titre du plan de relance européen REACT EU 2021-2023 dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014 2020.

### Article n°2 :

La directrice générale des services est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'établissement public expérimental et transmise au recteur.

À Nantes, le 11 mars 2022

La Présidente de Nantes Université

  
Carine BERNAULT

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier  
des universités, le : **11 MARS 2022**  
Publié le : **11 MARS 2022**